Envoyé en préfecture le 30/01/2023 Reçu en préfecture le 30/01/2023

Affiché le

ID: 035-213501232-20230123-DEL202301004B-DE



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

**SEANCE DU 23/01/2023** 

DATE DE CONVOCATION: 17/01/2023 CONSEILLERS EN EXERCICE: 27

<u>PRESENT(S)</u>: Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER.

PROCURATION(S): Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Nathalie BLOMMAERT à Nathalie DREAN, Nicolas ELLEOUET à Marie-Hélène AUBREE, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR

EXCUSE(S): Géraldine TRONCA, Jean-François PLAIN, Ronan GUIBERT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Florence GOURMELEN

## Finances 2023.01.004 SUBVENTION D'EQUILIBRE SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PETITE ENFANCE

Mme BERTHO, Adjointe aux Finances, expose que chaque année, le budget Petite Enfance doit présenter en fin d'exercice un résultat comptable équilibré entre les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

L'équilibre de la section d'investissement 2022 du budget Petite Enfance implique le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 6 457,72 € par le budget principal de la commune de Goven.

Vu le CGCT,

Vu le budget Petite Enfance,

Vu l'avis de la commission Finances du 17/01/2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 6 457,72 € du budget principal de la commune vers le budget annexe Petite Enfance (article 2041632),
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,

Certifié exécutoire
Mis en ligne le 31 janvier 2023
Le Maire
Norbert Saulnier